

Cartographie des achats 2020 et plan d'actions 2021

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à la majorité des suffrages exprimés la cartographie des achats 2020 et le plan d'actions achats 2021 disponibles sur le site intranet de l'École.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 12 mars 2021,



Le Président de l'ENS de Lyon
Jean-François PINTON